

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012

Séance du 29 mars 2012

CG12/3<sup>ème</sup>/I-05

*L'an deux mil douze, le 29 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### DECISION D'AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision d'ajustements budgétaires des crédits suivants au titre de l'exercice 2012 :

#### RECETTES

##### FISCALITE

- Article 73111	- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties.....	-	390 839,00 €
- Article 73112	- CVAE.....	+	634 602,00 €
- Article 73114	- IFER.....	-	39 929,00 €
			-----
	Sous-total	+	203 834,00 €

## ALLOCATIONS COMPENSATRICES

– Article 748331	– CET.....	-	16 096,00 €
– Article 748342	– Foncier bâti.....	-	105 779,00 €
– Article 748351	– Fiscalité directe locale.....	+	91 729,00 €
			-----
	Sous-total	-	30 146,00 €

## RECETTES NOUVELLES

– Article 73121	– FNGIR.....	+	4 764,00 €
– Article 74832	– DCRTP.....	+	1 587,00 €
			-----
	Sous-total	+	6 351,00 €

## DOTATIONS

– Article 7411	– D.G.F. – Dotation forfaitaire.....	+	268 030,00 €
– Article 74121	– D.G.F. – Dotation de fonctionnement minimale..	-	8 025,00 €
– Article 74123	– D.G.F. – Dotation de compensation.....	+	102,00 €
			-----
	Sous-total	+	260 107,00 €

## AUTRES RECETTES

– Article 7513	– Recouvrement sur tiers payants.....	-	440 146,00 €
	<b>TOTAL.....</b>		<b>0 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,